RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 16467
Numéro SIREN : 652 059 213
Nom ou dénomination : BAKER TILLY SOFIDEEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 94573



2012460701

DATE DEPOT : 25/09/2020

NUMERO DE DEPOT : 2020R094573

N° GESTION : 2019B16467

N° SIREN : 652059213

DENOMINATION : BAKER TILLY SOFIDEEC

ADRESSE : 16 rue Monceau 75008 Paris

DATE ACTE : 28/02/2020

TYPE ACTE : Extrait de procès-verbal

BAKER TILLY SOFIDEEC
Société par actions simplifiée au capital de 1 512 190 euros
Siège social : 16 rue de Monceau, 75008 PARIS
652 059 213 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux-mille-vingt,
Le vingt-huit février,
A 14 heures,

La société **BAKER TILLY PARIS**, Société par actions simplifiée au capital de 8 160 579 euros, ayant son siège social 16 rue de Monceau, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 734 113 RCS PARIS, représentée par son Président, Monsieur Thierry CROISEY,

Associée unique de la société BAKER TILLY SOFIDEEC,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry CROISEY a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le **31 août 2019.**

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société BAKER TILLY PARIS, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Les comptes annuels arrêtés au **31 août 2019**, le rapport de gestion conjoint du Président et du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- **Rapport de gestion du Président,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,**
- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019 et quitus au Président,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Examen des mandats des commissaires aux comptes,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**
- **Questions diverses.**

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Laurent BENEDICT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Yves LE BIHAN, Commissaire aux Comptes suppléant, étant venus à expiration à l'issue de la présente consultation, l'Associée unique décide :

- de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Laurent BENEDICT et de nommer la société ALTONEO AUDIT SAS, dans les fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025,
- de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves LE BIHAN, et de ne pas le remplacer, dans la mesure où ce renouvellement n'est pas obligatoire conformément aux dispositions de l'article L 823-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le commissaire aux comptes titulaire nommé n'étant pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Thierry CROISEY, Président
« EXTRAIT CERTIFIE CONFORME »

